

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2009-017/PR/MEIFP portant composition des membres de la Commission nationale chargée d'établir le bilan d'ouverture de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).

n° 2009-017/PR/MEIFP

Ministère
MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE L'INSERTION ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE

Date de publication
8 janvier 2009

Numéro JO
n° 1 du 15/01/2009

Date du numéro
15 janvier 2009

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°212/AN/07/5ème L du 19 janvier 2008 portant création de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale

VU Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2008-0093/PREdu 03 avril 2008 fixant les attributions des membres du Gouvernement

VU La Lettre n°214/SGP/2008 du 12 novembre 2008 du Secrétaire Général de la Présidence

VU La Lettre n°1337/PM du 25 décembre 2008 du Premier Ministre

VU La Lettre n°754/MEFPP du 15 décembre 2008 du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation

VU La Lettre n°373/MHUEAT du 30 décembre 2008 du Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme, de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire

SUR Proposition du Ministre de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation Professionnelle.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Il est créé une commission nationale chargée de l'audit comptable, pour définir la composition, la valeur des actifs et l'inventaire des immobilisations aux fins d'établissements du bilan d'ouverture de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).

Article 2

La composition des membres de la commission est fixée comme suit

-
- M. ABDALLAH ALI MOHAMED, Conseiller Technique Président du Ministère de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation Professionnelle
 - Mme. SOUAD HOUSSEIN FARAH, Conseillère Membre Technique du Secrétaire Général de la Présidence
 - Mme. OULOFA ISMAIL ABDO, Conseillère Membre Juridique du Premier Ministre
 - M. HAMOUD MAOULID DAOUD, Inspecteurs Membres des Finances
 - M. DAHER ABDILLAH MOUSSA, Inspecteur Membre des Finances
 - M. MOHAMED AHMED HERSI, Ingénieur Membre en Génie Civil du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire ;

Article 3

Pour l'accomplissement de ses missions la Commission, peut s'adjoindre l'expertise d'un cabinet conseil. d'un commissaire aux apports, ou toute personne et institution dont elle juge la contribution nécessaire.

Article 4

Le présent arrêté prend effet à compter du 08 janvier 2009, sera enregistré, communiqué et publié dans le Journal Officiel de la République de Djibouti.

*P. Le Président de la République
Et P.O le Secrétaire Général de la Présidence*

ISMAËL HOUSSEIN TANI